

Zeitschrift: Schweizer Hebamme : offizielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici

Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband

Band: 89 (1991)

Heft: 9

Artikel: Que deviendra de l'obstétrique demain?

Autor: Felder-Berg, Verena

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-950163>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Que deviendra l'obstétrique demain?

Résumé de l'exposé de Mme Verena Felder-Berg, tenu le 21.6.91 lors du congrès des sages-femmes suisses

Environ la moitié de l'exposé traite de

L'histoire

de la sage-femme. Mme Felder constate que depuis toujours, la femme qui s'occupe d'accoucher les autres femmes et qui connaît les remèdes a une place particulière dans la société qui lui donne beaucoup de liberté. Ceci lui a permis de développer un savoir **empirique**.

Avec le début du 14^e siècle et la fin du Moyen Age, l'**église** a commencé à restreindre de plus en plus ces libertés individuelles. La femme a commencé à être repoussée de l'obstétrique et de la connaissance des remèdes par la professionnalisation du métier de «**médecin**» et par l'apparition de médecins théoriciens **sans expérience pratique** sortis de nouvelles **universités**.

A cette époque les sages-femmes étaient loin d'être organisées entre elles, et il n'y avait que quelques rares femmes qui savaient lire et écrire.

Ainsi, le «savoir» des sages-femmes ne circulait pas uniformément et des pratiques religieuses et magiques étaient encore très répandues. Les médecins théoriciens étaient **jaloux** de ce savoir pratique des sages-femmes et essayaient d'en savoir plus par tous les moyens. Le soutien du périnée p. ex. aurait été tenu secret par les sages-femmes pendant longtemps. Manquant de pratique, les médecins ont utilisé comme «**cobayes**» des femmes célibataires de couches sociales basses, obligées par la loi d'accoucher dans des établissements fondés dans ce but. Toutes sortes de décrets et de **contrôles** des sages-femmes ont été inventés. Vers le 17/18^e siècle, le savoir empirique des sages-femmes a été de plus en plus dévalué par les médecins d'abord, par la société ensuite, au profit du savoir académique. L'introduction des **forceps** (18^e siècle) a permis aux médecins des interventions de plus en plus fréquentes qu'ils justifiaient par des accouchements plus sûrs et plus rapides que prévus par la nature. Ainsi, des accouchements potentiellement physiologiques sont devenus de plus en plus pathologiques.

Les sages-femmes étaient accusées de tous les maux dont souffrait l'obstétrique de l'époque, comme p. ex. la mortalité infantile. Sans doute, la qualité obstétricale variait énormément d'une sage-femme à l'autre, d'où une grande différence de niveau aussi entre la ville et la campagne, les bien formées (et mieux payées) préférant la proximité des villes.

Au début du 20^e siècle la situation actuelle s'est cristallisée définitivement: le médecin avec son pouvoir institutionnel avait la **responsabilité** de l'accouchement et pouvait **donner des ordres** à la sage-femme. Et dans les années 50, l'Europe de l'Ouest a définitivement envoyé ses femmes **accoucher à l'Hôpital**.

Le changement

Depuis le développement de l'obstétrique institutionnelle, la sage-femme a une fonction de **manoeuvre** de plus en plus dépendante des ordres du médecin. Nous pouvons trouver l'énumération des «vertus» spécifiquement féminines à avoir pour être sage-femme (le respect du médecin, l'humilité, l'obéissance, le sacrifice de soi-même etc) ainsi que les «défauts» à ne pas avoir, jusque dans les manuels pour sages-femmes pratiquantes de notre temps. Mme Felder nous pose la question:

combien de cette super-sage-femme venue «de loin» existe encore en nous? (cf débat sur «l'image de la profession»). L'idée de tous nos «devoirs» n'a que très rarement fait monter en nous la question de nos «droits». **A qui devons-nous quoi?** Serait-il possible de séparer l'obstétrique médicale (Geburtsmedizin) de l'obstétrique d'assistance (Geburtshilfe), ce qui permettrait de mieux définir les compétences des uns et des autres.

L'avenir a déjà commencé

Par bonheur, des femmes et même des hommes commencent à formuler leurs désirs concernant l'accouchement. Cette tendance a redonné aux sages-femmes la confiance en elles-mêmes. Pour sortir de l'obstétrique médicale, elles sont **redevenues** indépendantes, parfois en cabinet de groupe ou dans des «maisons» de naissances. Elles ont commencé à critiquer la **routine obstétricale**, et ceci dans l'**intérêt** des femmes.

Résister ou s'adapter

Mme Felder fait allusion à l'exemple du problème de l'Hôpital Salem à Berne pour démontrer que le conflit originel entre médecins et sages-femmes a pu être élégamment déplacé en un conflit entre sages-femmes, donc purement féminin. D'où la question: devenons-nous des articles à jeter?

A nous de résister à la «monoculture dans l'obstétrique» et de trouver un «modèle écologique dans l'obstétrique» (S. Kühnel), ceci dans l'intérêt des futurs parents. mh □

Salemspital: les sages-femmes genevoises se solidarisent avec leurs collègues bernoises

Les sages-femmes de la section genevoise de l'Association se sont émues à la lecture des événements qui se sont produits au Salemspital de Berne: 12 sages-femmes ont donné leur congé, ou plutôt 12 de nos collègues se sont fait pousser vers la porte de sortie.

Nous aimerions partager avec les lectrices de notre journal quelques réflexions concernant ces licenciements, et nous voudrions essayer de comprendre pourquoi et de quelle façon les conflits ont débouché sur de pareilles mesures. Nous nous demandons aussi

où ces sages-femmes vont retrouver du travail, et que vont décider les femmes qui pensaient choisir cet hôpital à réputation «non-interventionniste» pour accoucher.

Pour des raisons linguistiques sans doute, «l'éclat au Salemspital» n'a pas encore suffisamment retenti en Suisse romande, et, par les lignes qui suivent, nous aimerions simplement informer en français, et manifester notre solidarité envers les sages-femmes bernoises, même si c'est trop tard et que les jeux sont faits.

Offre spéciale pour tous les membres de l'Association Suisse des Sages-femmes

C'est avec un grand plaisir que nous nous permettons de vous présenter ci-dessous les avantages et prestations de la carte de crédit VISA.

1. VISA est le No. 1 dans le monde

VISA est de loin la carte de crédit la plus répandue dans le monde. Plus de 9 millions d'entreprises-partenaires dans plus de 170 pays sont affiliées à l'organisation VISA. Le nombre des titulaires de cartes dépasse les 243 millions à l'échelle mondiale. En Suisse aussi, VISA offre tous les avantages d'une véritable carte de crédit. Vous verrez le sigle VISA sur la porte de plus de 41'000 entreprises-partenaires. Plus de 465'000 détenteurs de carte utilisent chaque jour leur carte VISA au lieu de payer en argent liquide.

2. Les frais d'inscription pour nos cartes

Basé sur un accord avec le centre VISA de la Banque Finalba à Zürich vous pouvez obtenir la VISA CLASSIC CARD aux conditions spéciales qui suivent:

- pas de frais d'inscription
- cotisation annuelle: la moitié du droit en vigueur (actuellement Fr. 100.—) c'est-à-dire **Fr. 50.—**
- Les frais pour une carte supplémentaire (par exemple carte pour conjoint) s'élèvent à **Fr. 25.—** (au lieu de Fr. 50.—)

3. La formule de demande d'établissement d'une carte VISA

Afin de profiter de cette offre, veuillez simplement dûment remplir la formule de demande VISA et la retourner à notre secrétariat.

Si vous êtes déjà en possession d'une **carte VISA de la Banque Finalba** vous remplirez quand même la demande ci-jointe en ajoutant le numéro de votre carte. Au prochain renouvellement de ladite carte la cotisation annuelle réduite entrera en vigueur.

Si un membre quitte l'Association/la Fédération, cette dernière fera l'annonce au centre VISA de la Banque Finalba. La carte de crédit reste en possession du détenteur. La cotisation annuelle sera adaptée à partir du renouvellement de la carte de crédit qui suit la date de résiliation du membre.

Nous nous réjouissons de vous compter bientôt parmi nos titulaires.

FAVOR BASEL

rassurante



VISA  **Finalba**
 Filiale de la Société de Banque Suisse

UNE POUR TOUT. DANS LE MONDE ENTIER.

Demande de carte VISA/Finalba

Nom _____
 Prénom _____
 Date de naissance _____ Etat civil _____
 Adresse _____ depuis _____
 NPA _____ Lieu _____
 Tél. prof.: _____ privé: _____
 Ancienne adresse _____
 Nationalité _____
 Profession _____
 Employeur _____
 NPA _____ Lieu _____
 En fonction depuis _____
 Revenu annuel (brut) _____
 Relation bancaire _____
 Succursale _____
 No de compte _____
 Uniquement pour les personnes qui ne détiennent pas de passeport suisse: _____ Prière de joindre
 Permis de travail type B type C dre une copie _____
 Lieu, date _____
 Signature _____

Je certifie l'exactitude des données figurant sur cette demande d'établissement d'une carte et j'autorise le VISA Center de la Banque Finalba à les contrôler à tout moment. Toutes les informations seront traitées confidentiellement. Le VISA Center de la Banque Finalba peut sans indication de motif refuser cette demande de carte. Les Conditions générales seront communiquées lors de la remise de la carte. Je suis solidairement responsable de toutes mes obligations vis-à-vis du VISA Center de la Banque Finalba. Je reconnais Zurich comme for juridique!

A remplir et à renvoyer à l'adresse suivante:
 Banque Finalba VISA Center
 Flughafenstrasse 54, 8152 Glattbrugg/Zürich
 Téléphone 01/828 31 11, Téléfax 01/810 46 72



0802/8838

Les faits

Le journal de l'Association du mois de mai 91 a reproduit quelques articles parus dans le Bund dont voici un résumé:

L'équipe des sages-femmes du Salemspital travaille depuis 3 ans dans le sens d'un accompagnement à la naissance, selon les besoins et désirs de chaque femme dans la mesure du possible. Deux nouvelles sages-femmes sont engagées par la direction de l'hôpital, respectivement au printemps 1990, et en juillet de cette même année. Elles ont de la peine à s'intégrer à l'équipe, et des réunions cherchant à clarifier les problèmes se succèdent, sans résultat positif. La direction demande alors à 12 des 17 sages-femmes de l'équipe qu'elles se réconcilient au plus vite avec leurs collègues, ainsi qu'avec la direction et les médecins, avec qui les relations se sont aussi détériorées ces derniers mois. Le 18 mars 1991, la direction envoie un ultimatum aux sages-femmes: ou elles acceptent la réconciliation, ou leur contrat de travail est résilié immédiatement. C'est à cause de cet ultimatum que 11 des 12 sages-femmes mises en cause (l'une d'entre elles étant déjà en congé-maternité) donnent leur congé sur-le-champ. 10 jours plus tard, on leur demande alors de cesser leur activité sans délai, avec un salaire assuré jusqu'à fin juin.

Le témoignage des sages-femmes licenciées

Que se cache-t-il derrière des faits si embrouillés? Pour en savoir plus, nous avons pris contact avec 2 des sages-femmes qui ont donné leur congé. Elles nous ont transmis le texte qu'elles ont élaboré ensemble et dont voici la traduction:

«Nous avons travaillé pendant 3 ans de manière autonome. Chaque sage-femme a pris ses responsabilités et s'est engagée à maintenir cette manière de travailler. Nous avons été soutenues dans notre effort par la direction.

Dès leur première entrevue avec l'hôpital, les nouvelles sages-femmes ont été mises au courant de notre forme particulière de collaboration, cela signifiant pour chaque sage-femme: autonomie, créativité, responsabilité.

Notre préattention consistait à créer un espace alliant sécurité et intimité, pour assurer autant que possible un proces-

sus de naissance naturel et sans obstacle. Cela exigeait de chaque sage-femme un travail personnel et une grande disponibilité.

Notre autonomie et notre force à l'intérieur de l'équipe et à l'extérieur nous sont devenues indispensables. Deux sages-femmes ont été engagées, étant totalement incapables de travailler dans cette équipe autonome. Elles nous ont imposé leur problème.»

Nos réflexions

A travers ces lignes apparaissent deux problématiques de nature différente:

- d'une part, une mésentente entre collègues qui s'envenime au point de paralyser toute une équipe; il paraît que ça arrive, c'est affligeant, et ce genre de conflit suscite plutôt la distance que la solidarité;
- d'autre part, en engageant deux sages-femmes incapables de s'intégrer au travail de l'équipe, la direction a voulu... quoi au juste? Tentative de division entre les «sages-femmes vertes» pour introduire plus facilement des manières de travailler plus rentables (la péridurale par exemple)? Essai de briser une dynamique devenue inutile pour «Salem 2000», la clinique restructurée de demain où la sage-femme-chef remplacera la gestion collective d'au-

jourd'hui? Cette problématique-là entraîne, elle, notre solidarité envers les sages-femmes concernées!

Aujourd'hui, les sages-femmes licenciées sont encore bouleversées de ce qui leur est arrivé. Elles intitulent l'appel qu'elles lancent aux sages-femmes suisses pour qu'elles expriment leurs réactions face aux faits: «Sages-femmes en détresse, ou: les sages-femmes sont-elles devenues des articles jetables?» Passionnées par leur travail, elles en avaient peut-être oublié qu'elles étaient aussi et simplement les employées d'une institution qui, en effet, jette les gens comme les objets quand elle n'en a plus besoin.

Quant aux femmes des environs de Berne qui désirent accoucher en douceur, elles semblent bouder le Salemspital, et le nombre des naissances en cette fin de mois de mai aurait diminué par rapport à l'an passé. Simple hasard, ou trace de la solidarité des femmes avec les sages-femmes licenciées? Pour nous, sages-femmes de la section genevoise de l'Association, nous sommes indignées de ce qui s'est déroulé au Salemspital, et nous vous le communiquons simplement, puisqu'il n'y a plus rien d'autre à faire.

Pour la section genevoise de l'ASSF:
Viviane Luisier □

Grève des femmes à la maternité de Genève**Témoignage**

En ce 14 juin 1991, jour de la grève des femmes, notre manifestation a décidé de s'arrêter devant la Maternité, où je prends la parole à double titre: en tant que sage-femme de cette institution, et en tant que mère.

Quand je travaille, quand je travaille la nuit, quand je travaille les jours de fête, quand je vois travailler mes collègues qui sont là depuis des années, quand nous mettons les bouchées doubles pour pallier au manque chronique de personnel, je pense que s'il y a des gens qui travaillent dans cette société, ce sont les travailleuses de l'hôpital, et je pense bien sûr non seulement aux sages-femmes, mais aussi aux infirmières, aux nurses, aux aides.

Pour nous toutes, travailleuses de la Maternité ou de l'hôpital, nos tâches

sont marquées du sceau de la féminité, c'est-à-dire qu'elles doivent se faire à toute heure, dans n'importe quelles conditions, toujours avec douceur et sourires, et de manière somme toute désintéressée. Et contrairement aux médecins, qui travaillent aussi beaucoup, nous n'avons pas la perspective de pouvoir un jour déterminer nos horaires, gagner de grands salaires, ou jouir d'un certain prestige.

La société sait ce qu'elle gagne à mettre dans la Maternité des travailleuses plutôt que des travailleurs: elle profite indirectement mais sûrement de notre éducation particulière à servir les autres toujours en premier, et à goûter à nos propres plaisirs seulement s'il reste du temps. Ces principes, nous les exerçons quotidiennement dans notre vie privée, d'autant plus si nous devenons

mères nous-mêmes. Et c'est ainsi que nous devenons capables de donner dans notre travail une disponibilité qu'aucun salaire ne peut prendre en compte, car alors on devrait nous donner à toutes des salaires de ministre.

En attendant, nous nous contenterions d'avoir des horaires moins chargés, et du personnel en rapport avec le travail à effectuer.

En tant que mères, mieux vaut renoncer à évaluer ce que vaut notre travail! Et comme c'est un travail d'amour, la plupart du temps, nous ne songeons même pas à faire des comptes. Mais c'est bien parce que nous savons que notre travail de mères est indispensable à la société que nous avons osé formuler des revendications minimum, que nous réitérons ici, telles: l'amélioration de l'assurance-maternité, plus de crèches, droit au congé parental, partage des tâches entre homme et femme à la maison.

Aujourd'hui, la grève des sages-femmes, des infirmières, des nurses, et des aides, a été impossible. Si on faisait la grève, non seulement le pays perdrait pied, mais beaucoup de gens souffriraient à cause de nous. Comme travailleuses de la Maternité et de l'hôpital, nous sommes donc indispensables, et pour nous, participer à cette grève, c'est simplement sortir de notre douceur et de notre modestie habituelles pour oser le dire. Aujourd'hui, à la Maternité, plusieurs d'entre nous ont arboré la couleur fuchsia avec leurs badges et leurs rubans, et un pic-nic a été organisé dans le jardin.

Sages-femmes, travailleuses de la Maternité, mères, nous sommes fières de l'être. Mais nous voulons être reconnues comme telles, ce qui signifie:

- pour les sages-femmes, des horaires moins chargés, plus de personnel
- pour les mères, l'amélioration de l'assurance-maternité, plus de crèches, droit au congé parental, partage des tâches ménagères entre hommes et femmes
- et pour nous toutes, un nouveau bâtiment pour la Maternité, conçu par les femmes, beau et spacieux, à l'image de nos prestations quotidiennes en tant que sages-femmes et mères.

L. Maury-Pasquier et V. Luisier
Sages-femmes à la Maternité □

L'assistenza ostetrica al parto a domicilio

Corso di aggiornamento per ostetriche organizzato dall'Associazione per la nascita a domicilio «Il Marsupio».

A Firenze dall'1 al 8 novembre 1991

Conduttrice: *Verena Schmid*, ostetrica

Relatori: *Marta Campiotti*, ostetrica

Ilaria Ciofi, ostetrica

Sabina Pastura, ostetrica

Pia Barilli, medico omeopata

Gherardo Rapisardi, medico pediatra

Alessandra Panozzo, medico ginecologo

Sede del corso: *clo Il Marsupio*, viale Cadorna 67, Firenze, tel. 003955 483463

Programma

Venerdì 1.11.91

Introduzione alla comprensione dei processi di gravidanza e parto come eventi emozionali, psicosomatici e del parto spontaneo come espressione dell'individualità della donna.

Relatrice: *Verena Schmid*

Sabato 2.11.91

L'uso delle leggi della fisiologia, l'interventismo dolce e i bisogni dell'operatore. Il concetto di rischio.

Relatrice: *Verena Schmid*

Domenica 3.11.91

Lo Screening; Anamnesi familiare, personale, ostetrica. Controlli e criteri di valutazione. Discussione di alcuni casi. Il piano di assistenza ostetrica.

Relatrice: *Verena Schmid*

Lunedì 4.11.91

Il parto; la conduzione ostetrica del parto a domicilio. Competenze e responsabilità.

Relatrice: *Sabina Pastura*

Martedì 5.11.91

L'emergenza a domicilio; Il trasferimento, altre emergenze a domicilio

Relatrici: *Dott.ssa Alessandra Panozzo*

Verena Schmid

Il neonato

relatore: *Dott. Gherardo Rapisardi*

Mercoledì 6.11.91

Primo esame del neonato; eseguito dall'ostetrica. La rianimazione del neonato di 1.o e 2.o livello. Il trasferimento

Relatrice: *Verena Schmid*

Il puerperio; Ruolo dell'ostetrica durante il puerperio. Le complicanze materne e la selezione. Provvedimenti e interventi. La morte o malformazione del bambino. Discussione.

Relatrice: *Ilaria Ciofi*

Giovedì 7.11.91

L'omeopatia e la maternità

Relatrice: *Dott.ssa Pia Barilli*

Venerdì 8.11.91

L'identità professionale e politica dell'ostetrica

Relatrice: *Marta Campiotti*

Modalità di iscrizione e partecipazione

Orario del corso: 9.00-13.00 15.00-17.30

Costo Lt. 650000 + Iva

Modalità di pagamento: 1.a rata Lt. 200000 prima e non oltre il 10.10.91
2.a rata all'inizio del corso

Numero massimo dei partecipanti: 20 persone

Il modulo d'iscrizione deve essere richiesto telefonicamente al il marsupio
tel. 003955 483463